

nalités, et avant l'arrivée des Canadiens : 1,833 Hollandais, 1,005 Français, 574 Belges, 406 Allemands, 101 Irlandais, 22 Anglais, 22 Ecossais, 12 Américains de différents pays du Nouveau-Monde, 9 Italiens et 2 Japonais. La musique est composée de Français et d'Italiens.

Les charges sont réparties de la manière suivante : caporaux : 106 Français, 49 Belges, 34 Hollandais; sergents et fourriers : 95 Français, 67 Belges, 15 Hollandais; sergents-major : 20 Français, 3 Belges, 4 Hollandais; adjudants : 4 Français, 1 Belge; lieutenants et sous-lieutenants : 31 Français, 10 Belges, 5 Hollandais, 3 Allemands; capitaines : 25 Français, 5 Belges, 2 Allemands, 1 Suisse; Chefs de bataillon : 3 Français. Le lieutenant-colonel M. de Charette, est français, le colonel M. Allet, est suisse.

On lit dans une correspondance parisienne du Journal du Havre :

« Le mur de la vie privée, inventé par M. Guillaumet, fait le bonheur et la joie de tous les journaux satiriques et de leurs lecteurs. Il n'est pas jusqu'à la cour où l'on ne dise son mot, par pure plaisanterie, bien entendu. On en cite un qui a été bien vite colporté dans les salons politiques.

« J'étais inquiet, disait un grand personnage, sur le placement des maçons de M. Haussmann quand ils auront fini de reconstruire Paris; je ne le suis plus. Ils auront bien assez d'ouvrage à travailler aux murs de la vie privée de M. Guillaumet. »

Le même Journal du Havre croit savoir que l'on vient de recevoir, au ministère de la guerre, un rapport de l'attaché militaire français à l'ambassade de Vienne, le colonel Meslio, qui accompagnait l'archiduc Albrecht dans son voyage d'inspection militaire en Autriche. Ce rapport serait très défavorable à l'état actuel de l'armée autrichienne. Par contre, dit le même journal, on a reçu, au même ministère, les rapports d'officiers français, envoyés en mission en Prusse, lesquels sont tout à fait contraires à ceux qui ont été envoyés il y a un an et demi, et prétendent qu'ils n'ont plus rencontré la moindre attitude hostile de la part des populations allemandes contre l'uniforme français.

On assure que des ordres viennent d'être donnés par le ministre de la guerre pour que les pharmacies et les ambulances militaires soient complètement organisées dans un délai très rapproché.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

« Les mesures relatives à l'incorporation des francs-tireurs dans la garde mobile ont produit une vive impression dans les départements de l'Est, et nous devons dire que cette impression n'a pas été favorable. A Strasbourg, comme dans le Jura, la Franche-Comté et les Vosges, la perspective de voir les francs-tireurs incorporés dans la garde nationale mobile est loin d'exciter l'enthousiasme de la plupart de ceux que cette disposition doit atteindre.

« Le Journal du Jura et de la Franche-Comté aime encore à douter que cette mesure doive être obligatoire, et il s'exprime en ces termes dans son numéro du 2 avril :

« Ces dispositions ont causé une émotion profonde à Lons-le-Saulnier, siège d'une société de francs-tireurs. Quelques membres de cette association régulièrement autorisée par le gouvernement, par l'application de l'article 291 du Code pénal, ont vu, dans les intentions manifestées par le ministre de la guerre et sanctionnées par l'empereur, la cessation des conditions de liberté qu'ils avaient eu l'intention de s'assurer en ce constituant. Ils se sont vu ensermés déjà dans les rangs de la garde nationale mobile, revêtus de l'uniforme, et soumis, à un moment donné, aux exigences de la discipline militaire.

« Nous ne saurions croire que l'autorité supérieure, retirant aujourd'hui ce qu'elle a permis hier, fasse aux francs-tireurs du Jura une condition de leur existence de servir dans les rangs de la garde nationale mobile. Ce n'est pas au moment où l'empereur a assuré des libertés nouvelles au pays que son gouvernement voudrait restreindre les concessions accordées dans le passé. »

D'un autre côté, l'Avenir national résume dans les lignes suivantes sa correspondance des Vosges :

« On nous écrit de Remiremont que les Sociétés des francs-tireurs des Vosges tendent à se dissoudre. Le décret qui incorpore dans la garde mobile les sociétés libres de franc-tireurs a amené, nous assure notre correspondant, de nombreuses démissions à Rambervilliers, à Epinal, à Remiremont, etc. Ce résultat n'a rien qui doive surprendre. Les hommes les plus disposés à prendre les armes pour la défense du pays, les patriotes les plus ardents, tous ces bons citoyens acceptent volontiers une organisation volontaire, mais ne sont pas enthousiastes d'une enrégimentation forcée. sous des officiers qui ne sont pas de leur choix et dans toutes les conditions de la nouvelle loi militaire. Le patriotisme des populations de l'Est ne saurait être mis en question; mais patriotisme et militarisme sont deux choses différentes, et il n'est pas étonnant que les sociétés de francs-tireurs aient compris. »

On télégraphie de Copenhague, 5 avril, soir :

« Le ministre de la guerre est parti pour Paris. Le président du conseil est chargé de l'intérim du département de la guerre. »

Nous lisons dans l'Impartial dauphinois :

« L'Impartial dauphinois serait-il destiné à porter malheur non-seulement à ceux qui le rédigent, mais encore à nos utiles et modestes collaborateurs, aux ouvriers qui l'impriment ?

« Aujourd'hui, vers trois heures, un agent ou un inspecteur de police, nous ne savons, est venu dans nos bureaux relever le nom et l'adresse de tout notre personnel, y compris les enfants de douze ans, dont l'Etat doit redouter la perversité précoce.

« Et puisque nous prenons la plume en cette circonstance, ajoutons que peu d'instants après la visite de l'agent, nous avons reçu celle de plusieurs citoyens qui étaient sur la place d'Armes, et qui affirmèrent avec nous pour l'honneur de la vérité, que l'on a crié A bas la mobile ! — Jules Maissonville. »

On lit dans la Gironde de Bordeaux :

« Hier au soir, la représentation de Kosciusko, au Théâtre-Français, a été un véritable triomphe pour l'auteur M. Megret, et pour ses deux meilleurs interprètes, MM. Lambert et Wabe.

« Les vers magnifiques et sont nombreux, et plusieurs scènes fort émouvantes. Il court au travers de tout le drame un souffle puissant et généreux qui, à plusieurs reprises, a électrisé la salle. A chaque fois que le mot de liberté était prononcé, et il l'est souvent, les artistes étaient interrompus par les applaudissements. Au premier acte, peu s'en est fallu qu'on ne fût répéter une tirade où la Révolution française est glorifiée. Mais l'émotion est arrivée à son comble quand, à la fin du second acte, Kosciusko s'élance au combat en s'écriant :

..... Je vais sauver la république !

« Les bravos ont éclaté dans toutes les parties de la salle. — Raulisa. »

On avait répandu le bruit d'une maladie grave de M. l'abbé Migne. La Presse, qui avait répété ce bruit, a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 3 avril 1868.

« Monsieur le rédacteur, votre annonce de ce matin pouvant me faire autant de mal que l'incendie qui a consumé mon établissement, surtout si, comme il est à craindre, elle est répétée par les mille voix des journaux, je vous prie d'annoncer à vos lecteurs que, quoique profondément affligé de mon sinistre, je n'ai cependant jamais été une seule heure malade.

« Je ne m'arrête pas à réfuter les autres erreurs dans lesquels vous avez été induit par une plume qui certes ne me veut pas de bien, malgré quelques apparences contraires, mais je lui pardonne.

« Agréer, etc. — L. MIGNÉ. »

Nous lisons dans le Figaro d'aujourd'hui :

Il faut toujours aux Parisiens un sujet d'amusement, un hochet; hier c'était ceci, aujourd'hui c'est... ou plutôt ce sont les fameux chapeaux de paille à trois sous du Tapis-Rouge; il y a là dedans une histoire de naufrage à laquelle personne n'a rien compris, comme de juste : quoiqu'il en soit ces nouveaux chapeaux de paille ont remplacé la Question romaine.

Hier, aux courses, et ma foi ! dans les calèches les plus élégantes comme sur les têtes des simples piétons, on ne voyait que les nouveaux chapeaux bombays — quel diable de nom ont-ils inventé là ! — à trois sous.

Sur les boulevards, dans les rues, même succès; au reste, ce succès est des plus mérités.

Ce matin, tous les compositeurs de l'imprimerie Dubuisson portaient le nouveau chapeau. Rien d'amusant comme l'aspect de l'atelier, une mer de paille.

Pour la chronique du jour : A. DORVILLE.

## CHRONIQUE LOCALE

Les opérations du tirage au sort auront lieu :

Pour le canton de Roubaix-Est, le samedi 18 avril à midi;

Pour le canton de Roubaix-Ouest, le samedi 18 avril à trois heures;

Pour le canton de Quesnoy-sur-Deûle, le lundi 20 avril à 2 heures;

Pour le canton de Tourcoing-Nord, le jeudi 23 avril à 11 heures;

Pour le canton de Tourcoing-Sud, le jeudi 23 avril à deux heures;

Pour le canton de Lannoy, le vendredi 24 avril à 2 heures;

Pour le canton de Cysoing, le samedi 25 avril à midi.

La deuxième session des Conseils municipaux s'ouvrira du 5 au 10 mai prochain.

Un arrêté préfectoral vient de diviser le département en 35 circonscriptions d'agents-voyers cantonaux.

M. Eugène Collart, agent-voyer de 5e classe, est nommé pour la circonscription de Tourcoing; il résidera dans cette ville. Cette circonscription comprend les cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy.

Le Moniteur de l'Instruction primaire du Nord contient dans sa partie officielle un avis portant que les écoles publiques du département, seront vacantes à partir du jeudi matin 7 avril, jusqu'au mardi 14 avril au soir.

Un arrêté de M. le ministre de l'agri-

culture, du commerce et des travaux publics, annonce que le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué chaque année dans la région comprenant les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine se tiendra, en 1868, dans la ville d'Arras, du samedi 23 au dimanche 31 mai.

Par décision impériale du 1er avril courant, M. de Soyer, intendant militaire de la 3me division, passe dans le cadre de réserve des officiers généraux.

M. le général Grand, qui a commandé la 3e division militaire de 1857 à 1859, vient de mourir. Ses funérailles ont eu lieu vendredi à l'église Notre-Dame, de Passy, où il avait fixé sa résidence. M. le général Grand avait quitté Lille en 1859, lors de sa nomination à la présidence du comité de cavalerie qui venait d'être réorganisé.

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la commune d'Halluin, un secours supplémentaire de 3,000 fr. applicable à la dépense de construction de six classes pour une école de garçons.

M. Henri Roussel, ancien greffier en chef du tribunal de première instance de Lille et ancien principal clerc de Me Lebigre, notaire à Lille, a été nommé notaire à la résidence de Tourcoing, en remplacement de Me Delepoulle, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment en cette qualité à l'audience de samedi du tribunal de Lille.

On sait que le nombre des boîtes aux lettres qui était de six vient d'être porté à douze, sur les demandes réitérées de l'Administration. Ces boîtes seront placées :

1. Place de la Mairie, à l'angle de la rue du Vieil-Abreuvoir;
2. Rue du Grand-chemin, à l'angle de la rue de l'Alouette;
3. Grande-Rue, à l'angle de la rue de l'Hommelet;
4. Place Sainte-Elisabeth, à l'angle de la rue Sainte-Thérèse;
5. Place de la Liberté, contre la gendarmerie;
6. Place du Trichon, contre l'Ecole communale;
7. Rue du Moulin, à l'angle de la rue de Lille;
8. Rue de la Fosse-aux-Chênes, à l'angle de la rue des Lignes;
9. Place de la Fosse-aux-Chênes, contre l'estaminet Delattre;
10. Rue Pellart, contre l'estaminet du Bon coin;
11. Rue de Blanchemaille, à l'angle de la rue Neuve-du-Fontenoy;
12. A la gare du chemin de fer.

Des fausses pièces de 20 fr. circulent depuis quelque temps; on suppose que l'émission en a été faite au mois de janvier. Elles sont en bronze d'aluminium, métal qui imite l'or admirablement, et au millésime de 1864.

La face de la pièce est reproduite avec précision; les contours sont nets et le relief très apparent; mais le revers n'offre pas la même perfection.

La légende « Dieu protège la France » est mal venue.

Enfin le son et l'éclat du métal sont à s'y méprendre ceux de l'or, mais le poids moindre.

La commission de la Société chorale a l'honneur de prévenir le public que le nouveau Cercle (rue Pauvree) pourra être visité pendant toute la journée de samedi prochain 11 courant.

Encore un progrès ! — On raconte qu'un mécanicien de Roubaix vient d'inventer une mitrailleuse qui peut lancer par minute 150 boulets d'environ 10 centimètres de diamètre. Cette mitrailleuse serait, dit-on, destinée à la marine.

Les dessins en auraient été déjà soumis au ministre de la guerre.

Un artiste très aimé à Lille, un des vétérans de la musique des canonniers, M. Deforges, a été frappé samedi soir d'apoplexie foudroyante. La mort a été presque instantanée.

Les journaux de Paris annoncent que plusieurs magnolias, croissant dans le jardin des Tuileries et aux Champs-Élysées, sont sur le point de s'épanouir. Malgré les deux degrés de différence entre notre climat et celui de la capitale, nous avons dans le square Notre-Dame cinq ou six magnolias qui commencent à fleurir.

L'aéronaute Glorieux fera une ascension à Armentières le 11 mai prochain avec son ballon l'Hirondelle.

Lundi vers cinq heures du matin, une personne qui passait sur le quai du canal, entre le pont de l'Union et la rue du Moulin, aperçut un homme qui se débattait dans l'eau. Elle courut demander du secours à la maison la plus proche, chez M. Brest-Honoré dont les domestiques parvinrent après de laborieux efforts, à retirer le noyé qui donnait encore signe d'existence, mais qui ne tarda pas à expirer. On reconnut en lui un ancien militaire de la Légion étrangère, décoré de la médaille de Crimée, et nommé Henri Desbonnet. Cet homme, qui avait 48 ans, était amputé du bras droit. On ignore si sa mort doit être attribuée à un accident.

Samedi dernier, un cultivateur de Deulemont, Narcisse Déruard, s'est pendu dans sa maison. Il était depuis quelque temps atteint d'aliénation mentale.

Dans la soirée du 4 de ce mois, un incendie a détruit à Sanghin, canton de Cysoing, une maison, une grange et une écurie occupées par M. Philippe Carbonnet. On n'a pu sauver que le mobilier. La perte est couverte par une assurance. La cause du feu est attribuée à l'imprudence d'un fumeur.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille a condamné à quatre mois de prison un individu de Tourcoing, Louis Bussac, accusé de vol au préjudice d'une cabaretière.

Les travaux d'utilité publique vont reprendre, avec la belle saison une nouvelle activité.

Une ligne ferrée d'Anzin à Péruwelz (Belgique), avec embranchement éventuel sur Valenciennes, vient d'être concédée à la compagnie des mines d'Anzin.

La congrégation des sœurs de Sainte-Thérèse, dont la maison-mère est à Avesnes, vient d'obtenir un succès remarquable : cinq religieuses de cette congrégation se sont présentées aux examens qui ont eu lieu à Lille la semaine dernière pour les institutions et toutes cinq ont obtenu le brevet de degré supérieur.

## COURS PUBLIC DE CHIMIE

Mercredi 8 avril à 8 h. 1/4 du soir.

DU LAIT.

Des Fromages. Les fromages peuvent en vieillissant se convertir en véritable poison. Dangers que présente le lait, conservé dans des vases de zinc, de cuivre ou de laiton. Fermentation spiritueuse du lait. Boissons enivrantes de plusieurs peuplades nomades de l'Asie. Falsifications du lait et moyens de les reconnaître.

Recettes : 1° Préserver les fromages contre l'action des vers; 2° Préparation de la frangipane.

## CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 5 avril 1868.

Sommes versées par 105 déposants, dont 19 nouveaux. 14,582 »  
84 demandes en remboursement. 15,348 19  
Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. Achille Wibaux et François Ernout, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance le dimanche 12 avril à cause de la solennité de la fête de Pâques.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

## BIBLIOGRAPHIE.

EXPLICATION DE LA LOI MILITAIRE DU 1er FÉVRIER 1868, SUR LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE ET SUR LA GARDE NATIONALE MOBILE, AVEC TOUTS LES TEXTES DE LOIS QUI S'Y RAPPORTENT, par Hippolyte Gauthier (Paris, Charles Delagrave et Cie, libraires-éditeurs, rue des Ecoles, 78. Un vol. in-12. — Prix : 1 fr. 25.)

Au moment où le gouvernement impérial, guidé par d'inquiètes considérations sur l'avenir politique, se hâte de mettre en pratique la loi du 1er février, nous croyons devoir appeler l'attention des jeunes gens et de leurs familles sur un livre qui vient de paraître sous le titre de : Explication de la loi militaire. Ce livre, qui a pour auteur M. Hippolyte Gauthier, docteur en droit, est édité par la maison Ch. Delagrave et Cie bien connue par ses utiles publications. Il est l'explication, claire, concise, impartiale des obligations imposées aux jeunes Français par la nouvelle loi et par celles des lois antérieures qui n'ont pas été abrogées.

Dans sa préface, l'auteur trace en ces termes le plan de l'ouvrage :

« Les expressions d'une loi que tant de personnes sont intéressées à comprendre ne sont pas à la portée de tous. Et lors même qu'elles seraient aisément déchiffrées, le tout n'est point de découvrir un principe, il faut encore en saisir les conséquences. Les articles portent rarement en eux-mêmes leur signification complète; ils éclairent les uns par les autres; il faut les rapprocher entre eux. Plusieurs textes sont abrogés. Lesquels sont encore en vigueur ? Et comment se combinent-ils avec les nouveaux ? A moins d'une certaine habitude de la législation, qui pourrait se reconnaître dans ce péle-mêle apparent ?

« Mon ambition — qu'on me permette d'en avoir une — est de faciliter, autant qu'il sera en moi, les recherches de ceux qui voudront se renseigner sur ces questions. A cela se réduit uniquement ma tâche.

« Toute loi militaire a, comme le Janus antique, deux visages : l'un mystérieux, inquiet et tourmenté, regarde l'avenir. C'est le visage politique. L'autre, impassible, froid, impérieux, dicte au présent l'obéissance. Nous devons y lire notre devoir et chercher à pénétrer la volonté qu'il témoigne.

« C'est le visage juridique. J'ai tenu les yeux sur celui-là; je me suis attaché à ne point voir l'autre, de peur que l'étude toute paisible que j'ai promise au lecteur, l'étude impartiale des textes, ne fut troublée par des images importunes. Car il faut bien que je reven-dique au moins ce mérite d'avoir pu suivre fidèlement mon programme jusqu'au

bout, sans me laisser détourner par aucun sentiment, préoccupé par aucun regret, comme si cette loi était une pure théorie ne touchant à aucun des intérêts de la France. »

## Tribunaux.

La municipalité de Grenoble ayant interdit une pièce d'un auteur de cette ville intitulée : M. Lombard, il en est résulté, ainsi que nous l'avons dit déjà, un trouble assez violent d'abord au théâtre, puis dans quelques rues de Grenoble.

Un jeune homme, employé de commerce, ayant prononcé dans la Grande-Rue le cri de : A bas l'Empereur ! a été arrêté, et, après avoir passé la nuit au violon, il a été jugé mardi. Malgré les chaleureux efforts de M<sup>e</sup> Auguste Arnaud, malgré les bons antécédents de ce jeune homme sur lequel son patron, un honorable négociant, a donné les meilleurs renseignements, le tribunal a prononcé une condamnation de quinze jours de prison.

## FAITS DIVERS

Un duel au pistolet a eu lieu jeudi, à Tournai, entre deux officiers appartenant au 5e de ligne, le lieutenant Auguste Legendre et le sous-officier Vandekieboom. Ce dernier a été atteint : la balle lui est entrée dans le poumon droit. Sa vie est en danger.

Les habitués d'un des plus humbles restaurants de la rue Saint-Jacques à Paris connaissent de longue date un vieillard à barbe blanche, au crâne dénudé, âgé de près de quatre-vingts ans, qui depuis plusieurs années prenait ses repas dans cet établissement. On l'avait surnommé le Père Six-heures, parce que, tous les soirs, quelque temps qu'il fit, il faisait son entrée dans le restaurant, à six heures précises.

Il portait des vêtements usés et rapiécés, mais d'une extrême propreté; il dépensait onze sous à son déjeuner et dix-huit à son dîner, jamais plus, jamais moins. Quelquefois seulement, en hiver, par exemple, il lui arrivait de rester dans son lit une partie de la journée, et de supprimer ainsi le repas du matin; alors il ajoutait à son dîner habituel une cerise à l'eau-de-vie : c'était son régal favori.

Sombre, taciturne, il n'adressait jamais la parole à personne. Les consommateurs qui le rencontraient journellement au restaurant le prenaient pour un de ces avarés sans entrailles dont la seule jouissance consiste à amasser des pièces d'or, et ils n'avaient pas pour lui tous les égards que l'on accorde généralement aux gens de son âge. Le vieillard faisait semblant de ne pas entendre les sarcasmes qu'on lui adressait, et, dès que son repas était terminé, il saluait poliment tout le monde et sortait sans rien dire.

Or, jeudi, il n'a pas paru à son restaurant, ce qui a fait penser aux gens de l'établissement qu'il lui était arrivé quelque chose. En effet, il était arrivé quelque chose au Père Six-heures : il était mort.

C'est en inventariant ses papiers que l'on a appris son véritable nom, et que l'on a eu l'explication de sa conduite. Le Père Six-heures était un ancien banquier, M. L..., fixé dans une petite ville du centre de la France. Des pertes à la Bourse, et puis un procès l'avaient ruiné; des débris de sa fortune, il lui était resté une rente viagère de 900 francs par an, avec laquelle il était obligé de subvenir à tous ses besoins. On comprend maintenant l'économie qu'il était contraint d'observer.

Après la perte de son procès, M. L... avait été condamné correctionnellement à une très-forte amende, et c'est pour ne pas effectuer ce paiement, qui complétait sa ruine, qu'il était venu se cacher à Paris, où il espérait se dérober à toutes les recherches; il en fut ainsi, en effet, pendant quelque temps, puis on mit le fameux Vidocq à ses trousses, et il fut bientôt pris. Les détails de cette arrestation sont très-curieux.

M. L..., réfugié au fond de Vaugirard, n'avait confié le secret de sa retraite qu'à un ami sûr, M. Constant, rue de l'Arbre-Sec, chez qui il faisait adresser ses lettres. Vidocq, connaissant cette circonstance, se présenta chez M. Constant déguisé en facteur des messageries, et portant un sac d'argent qu'il ne pouvait, dit-il, laisser qu'à M. L... en personne. Il n'était pas là. Le prétendu facteur s'en alla; seulement, il laissa son adresse : M. Pemejean, facteur, rue de Poissy, 10.

Le lendemain, M. L... était rue de Poissy. — Je viens chercher l'argent que vous avez à me remettre. — Vous êtes bien M... L... ? — Certainement, voilà des papiers. — C'est parfait, dit Vidocq; eh bien, alors, je vous arrête.

— Il y a environ trois semaines, un marchand de curiosités de la rue Laffite, à Paris, vit entrer dans son magasin un jeune homme d'un extérieur fort convenable, qu'il avait rencontré plusieurs fois dans un café du quartier. Après avoir échangé une poignée de main, le jeune homme d'un air enjoué, dit au marchand : — Vous ne vous doutez guère du but de ma visite ? Je viens vous prier d'assister à mon mariage, qui aura lieu samedi prochain à Notre-Dame-de-Lorette...

— Eh bien, vrai, je ne me sens pas douté de celle-là, fit le marchand en souriant. — Comment, vous vous mariez ?

— Oui, avec Mlle H..., demeurant rue Saint-Honoré, 84.

On causa ainsi pendant quelques instants; mais tout en parlant, le jeune homme examinait certains objets de prix.